

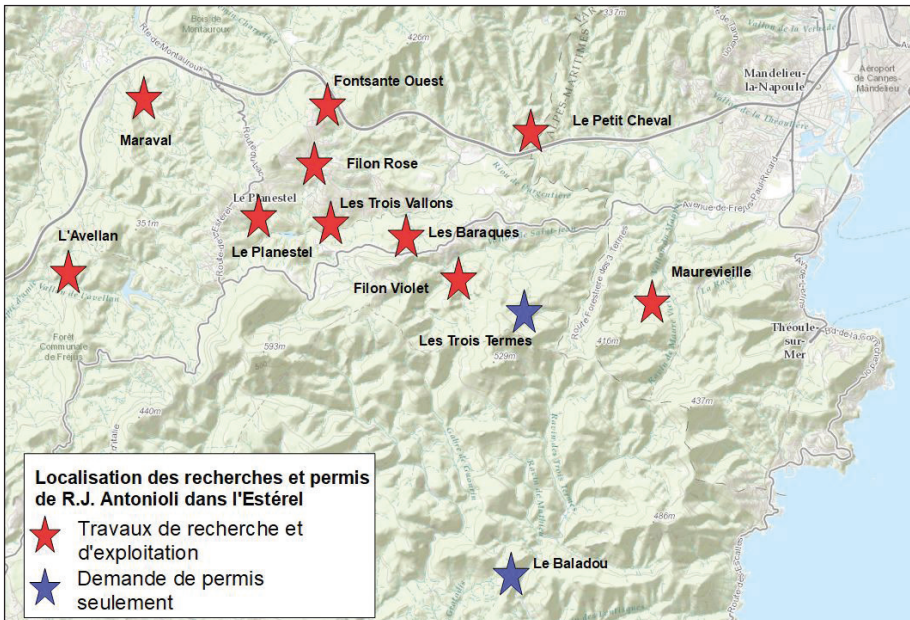
# L'activité minière de René-Jean Antonioli dans l'Estérel et le Tanneron (Var et Alpes -Maritimes)

Pierre ROSTAN <sup>(1)</sup> & Jean-Paul ANTONIOLI <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Consultant minier - MINE&AVENIR  
97300 Cayenne et 05380 Châteauroux-les-Alpes  
<sup>(2)</sup> 06210 Mandelieu-La Napoule

## RENÉ-JEAN ANTONIOLI ET LE SPATH-FLUOR VAROIS

L'activité minière de René-Jean Antonioli dans le domaine du spath-fluor varois a déjà été évoquée pour ce qui concerne le massif des Maures (Rostan, Antonioli, 2018) mais un seul article n'y suffisait pas tant cette activité y a été foisonnante depuis le début des années 1950 ; les chantiers ouverts dans les massifs de l'Estérel et du Tanneron, un peu plus tardivement que dans les Maures, y sont en effet tout aussi nombreux et nous examinerons ici le détail de ces différents travaux.



Localisation des recherches et permis de René-Jean Antonioli dans l'Estérel et le Tanneron.

Ce sont ainsi une dizaine de gîtes filoniens qui ont fait l'objet dans le massif de l'Estérel de travaux de recherches, d'exploitations ou de demandes administratives dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes, et qui ont

débuté à partir de 1957 avec le filon de l'Avellan ; le plus important d'entre eux, conduit sur le filon de Maurevieille jusqu'en 1976, mérite à lui seul d'autres développements et son histoire ne sera pas retracée ici.

Les gîtes de spath-fluor de l'Estérel présentent l'avantage sur les filons des Maures de ne pas comporter de sulfures et de ne pas nécessiter ainsi de traitement poussé pour leur enrichissement, avec une possibilité d'exploitation plus aisée pour de petits exploitants sans la nécessité d'installer une usine complexe pour séparer le spath-fluor d'avec les autres composants du filon.

Nous avons déjà souligné les démarches inlassables de prospecteur de René-Jean Antonioli et l'essentiel des secteurs possiblement minéralisés en spath-fluor du Var et des Alpes - Maritimes ont fait l'objet de travaux de recherches de sa part ; en effet peu nombreux sont les sites où il n'est pas intervenu d'une façon ou d'une autre, et seuls les gisements de Garrot et de Fontante n'ont jamais été approchés par cet exploitant. Sur le plan gîtologique, l'ensemble des gîtes qui ont fait l'objet de ses travaux de recherche va concerner pour l'essentiel les gisements jalonnant le champ filonien associé au fossé permien des Adrets avec les failles qui bordent ce fossé au Nord et au Sud comme guides de prospection.

Que ce soit dans ses démarches d'exploitation ou ses demandes de financement, René-Jean Antonioli a bénéficié de l'appui technique de l'Ingénieur-Géologue Alexis Chermette, avec qui il a entretenu des relations techniques et amicales étroites. Ses archives, conservées au Musée des Confluences à Lyon avec les notes prises lors de ses visites régulières, parfois quasiment annuelles, amènent de précieux éléments sur le déroulement de ces travaux miniers. Alexis Chermette est ainsi à la fois témoin et acteur du déroulement de la saga Antonioli et occupe une position privilégiée pour apprécier l'intérêt de ses découvertes et de ses travaux : « *Depuis 1956, Monsieur Antonioli a déployé une grande activité minière dans le secteur, s'assurant des droits sur une douzaine de filons fluorés, aménageant des pistes pour les desservir et entreprenant des travaux miniers dans le but d'en préciser la valeur. Un début de mise en exploitation de l'un des filons les plus favorablement situés a même déjà fourni un tonnage appréciable de minerai métallurgique de bonne qualité. Sans entrer dans le détail, il est déjà permis de dire, malgré le peu d'importance des travaux effectués, que les gisements considérés paraissent aptes, au moyen d'un programme de travaux approprié, à la mise en évidence d'un tonnage important de minerai. La parenté évidente des filons appartenant à M. Antonioli avec les formations voisines déjà avantageusement travaillées autorise de sérieux espoirs* » (Chermette 1960). « *Les gisements bénéficient, comme tous ceux du secteur, d'une situation géographique exceptionnellement favorable à proximité de ports d'embarquement pour alimenter le marché d'exportation. Les gîtes de l'Estérel offrent un intérêt majeur du fait de leur pureté. L'ensemble justifie pleinement un programme d'exploration complémentaire de surface des gîtes les plus mal connus (Petit Cheval, Maraval) et de travaux miniers sur ceux ayant déjà été l'objet de travaux (Maurevieille, Mendignons)* » (Chermette, 1961).

Il considère ainsi que « *Les gîtes de l'Estérel offrent un intérêt majeur du fait de leur pureté* » et « *Le groupe Maures-Estérel doit normalement devenir un centre de production à l'échelle mondiale du spath-fluor, et les gîtes de Monsieur Antonioli constituer un élément majeur de cette production* » (Chermette, 1961).

Un événement majeur dans l'histoire du spath-fluor, qui va lourdement impacter l'activité, réside dans le classement dans la catégorie « mine » de la fluorite à partir de 1961 ; cette évolution législative impose en effet un minimum de travaux aux possesseurs de permis, l'octroi des droits d'exploitation ne relevant plus dès lors du propriétaire des lieux mais de l'Administration des Mines.

Des autorisations administratives devenant nécessaires en raison de ce nouveau régime de la fluorite, il va s'en suivre une vive concurrence avec une série de demandes de permis de recherche et de permis d'exploitation de la part des différents acteurs afin de se mettre en conformité avec la réglementation et poursuivre leur activité.

Conscient de la nécessité de s'adosser à un partenaire international, autant pour développer les travaux et le traitement du minerai que pour écouler les produits des mines, René-Jean Antonioli entrera alors en contact en mai 1961, grâce à l'entremise d'Alexis Chermette, avec la société Aluminium Company of America (ALCOA) qui envoie une mission avec ingénieurs et géologues pour étudier les gisements. MM. William, chef de la division des matières premières et Jacob, géologue, visitent ainsi les différents sites travaillés mais aussi possiblement d'autres ressources entre les mains des exploitants locaux ; la société Alcoa est « *frappée par l'importance des efforts accomplis depuis cinq ans par Monsieur Antonioli et surtout par le résultats de ses recherches, investissements et travaux, à concurrence de 3 millions de Nouveaux Francs* » et des discussions sont entamées au mois de novembre. René-Jean Antonioli écrit alors à Alexis Chermette « *J'ai exposé la situation à ces Messieurs, et également bien que cela ne soit pas direct, je pense qu'il faudrait envisager l'acquisition des Trois Vallons, des Trois Termes ... et peut-être Garrot. Il est évident qu'en aucun cas le nom d'Alcoa ne doit être prononcé, car cela se traduirait par une demande de prix qui rendrait l'affaire inabordable* » et considère que cet « *ensemble minier non encore engagé est certainement unique dans le monde du spath-fluor* ».

L'objectif est alors de céder l'exploitation des différents gisements, mais de continuer à en assurer la direction technique et de s'en réserver la commercialisation ; le projet consiste en la création d'une société au capital de 2 000 000 F à laquelle René-Jean Antonioli apporterait l'ensemble de son domaine minier comme de ses travaux et actifs miniers ; le capital serait porté à 5 000 000 F lorsque débiteront les activités d'exploitation.

ALCOA apporte à la société la somme de 2 500 000 F et s'engage à lui prêter 1 500 000 F pour la construction d'une usine de flottation pour traiter l'ensemble des minerais avec pour objectif une production de 24 000 t de spath acide par an ; une implantation au voisinage du site de Maurevieille sera un moment examinée avec une usine alimentée par les eaux de mine.

ALCOA s'engage à titre d'avance à acheter 50 % de la production mais cet accord comporte une clause de retrait si les permis relatifs aux travaux en cours ne sont pas octroyés.

René-Jean Antonioli recevra en contrepartie de ses apports 9 990 actions de 100 F, sera nommé vice-président statutaire et percevra 1,5 \$ par tonne de minerai acide ou céramique et 0,75 \$ par tonne de minerai métallurgique pendant 8 années consécutives à partir de la mise en service de l'usine de flottation, avec un minimum garanti de 144 000 \$. De plus, René-Jean Antonioli conserve un rôle de conseiller technique ainsi que le droit d'exploiter son site de Maurevieille pendant 33 mois sans pouvoir y extraire plus de 45 000 t de fluorite.

Cet accord sera formalisé avec une mission venue de Pittsburgh en mai 1962, mais ne sera jamais ratifié par la direction d'ALCOA ; en effet, l'accord est suspendu car René-Jean Antonioli est mis en règlement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Cannes du 27 septembre 1962, jugement qui sera toutefois rétracté le 14 février 1963 en considérant qu'il s'agissait d'une erreur matérielle.

Toutefois, René-Jean Antonioli perd à cette époque l'appui de l'Ingénieur en Chef du Service des Mines à Marseille Léonard Tivolle, auteur en 1957 d'un rapport enthousiaste sur le domaine minier Antonioli, car celui-ci part en retraite.

De plus, les conclusions de l'Administration des Mines lors de l'instruction des différents permis, motivées par différents manquements, apparaissent de façon régulière particulièrement sévères et parfois injustes : « *Nous pensons que M. Antonioli ne possède aucune des capacités requises pour mener correctement une exploitation minière* » ; « *De façon plus générale, il se confirme que M. Antonioli ne paraît pas présenter les capacités, notamment sur le plan financier, qu'il est normal d'exiger d'un exploitant minier* » ; « *Je tiens à confirmer pour ma part, le désordre (pour ne pas écrire la « pagaille ») qui règne en permanence dans les activités minières de M. Antonioli* » (Ingénieur des Mines, 1966).

En effet, l'Administration des Mines considère alors qu'« *il est évident que M. Antonioli ne peut plus mener de front des exploitations et des recherches en de nombreux points* » et qu'« *il serait bon que M. Antonioli concentre ses moyens sur ce gisement (NDA : de Maurevieille)* » (Ingénieur des Mines, 1963) ; cette analyse va provoquer le rejet de l'ensemble des permis et conduire, comme pour le massif des Maures, à l'effritement de son important domaine minier et au retrait d'ALCOA d'un nouvel accord intervenu le 19 décembre 1962.

Ainsi, comme dans les Maures, ses démarches administratives font l'objet de rejets en série et sur les neuf permis déposés par René-Jean Antonioli à partir de 1961 (hors Maurevieille), seuls deux seront ainsi acceptés et René-Jean Antonioli écrit alors « *Cela signifierait ma ruine personnelle et le vain sacrifice de plus de 3 000 000 de francs de travaux entrepris depuis fin 1953 avec mes seules ressources personnelles* ».

## LE FAISCEAU FILONIEN PAULETTE

Également dénommé gisement des Cabanes, ce gisement situé à l'Ouest de l'autoroute A8 en rive gauche du vallon de Fonsante, se localise sur la commune des Adrets mais sur des terrains appartenant à la commune de Montauroux.

Malgré son importance anecdotique, il a pourtant connu une histoire longue et complexe avec une succession de 7 exploitants depuis 1908, certainement avec l'espoir d'y découvrir la poursuite occidentale du champ filonien de Fonsante.

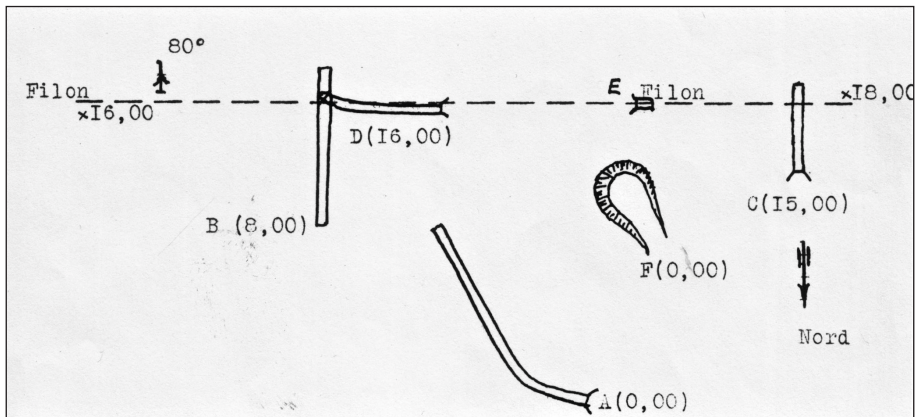
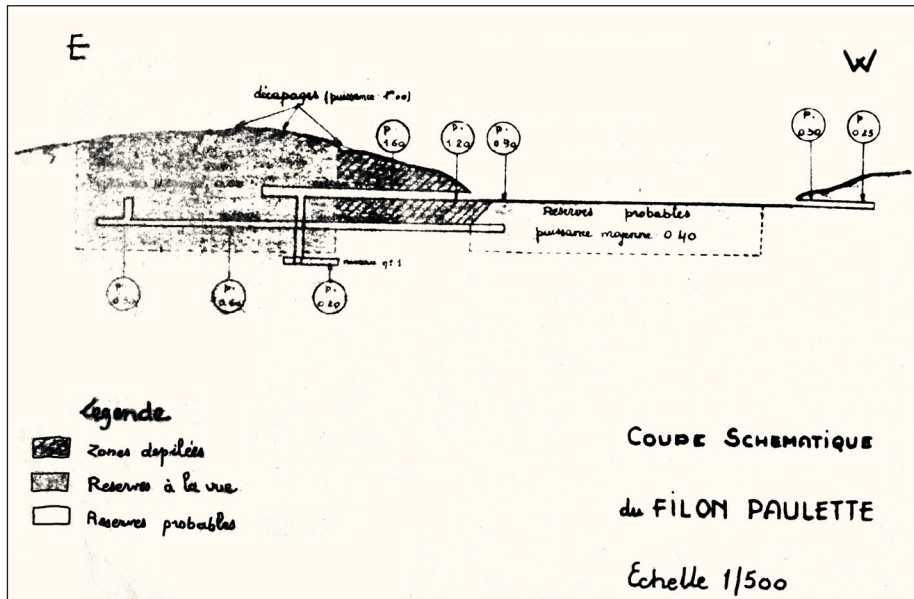


Schéma des travaux du filon Paulette (Chermette, 1961), Musée des Confluences.

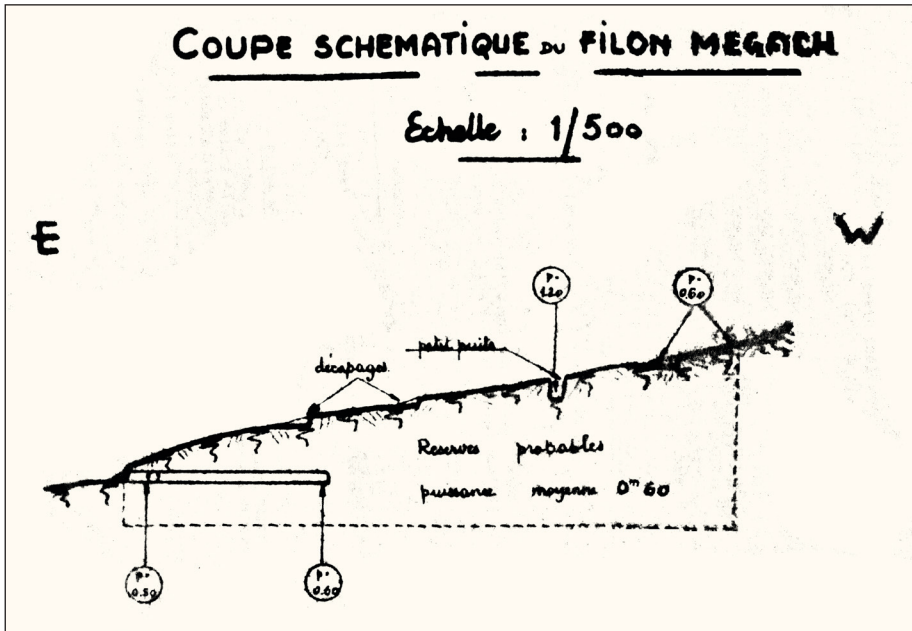


Coupe schématique du filon Paulette, faisceau filonien de Paulette (Chermette, vers 1958), Musée des Confluences (dessin P. Brun).

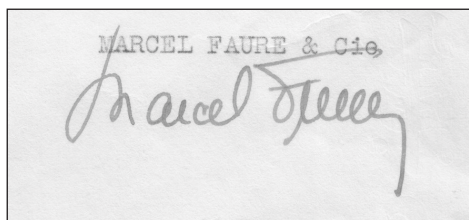


En-tête de la société Faure et Cie, 1954 (Coll. P. Rostan).

L'exploitation du spath-fluor sur les terrains communaux fera l'objet d'une adjudication par la commune de Montauroux en 1952 et un contrat est ainsi passé le 18 janvier 1953 avec la Société d'Entreprises et d'Exploitation Marcel Faure, siège social 5 rue de l'Opéra à Paris ; établi pour 3 ans reconductible par périodes triennales moyennant une redevance de 40 F la tonne extraite, il concerne les terrains situés au Sud des ruisseaux du Biançon et du Riou, à l'exception des parcelles qui seront amenées à être noyées par le barrage de Malpasset. Devenue Marcel Faure et Cie, la société débute des travaux le 25 février 1954 avec la création d'une piste d'accès, la construction d'un bâtiment et d'un dépôt d'explosif, des grattages de surface, le décapage sur 100 m d'un filon puissant de 0 à 40 cm ainsi que le creusement d'une tranchée suivie d'une galerie mais qui sera rapidement abandonnée en raison de l'instabilité du terrain « à cause de la faible cohésion des terrains ne permettant pas, avec une main d'œuvre peu qualifiée, l'entrée en galerie » (Ingénieur des Mines, 1955). Une galerie en travers-banc est entamée 20 m plus au Nord



Coupe schématique du filon Megach, faisceau filonien de Paulette (Chermette, vers 1958), Musée des Confluences (dessin P. Brun).

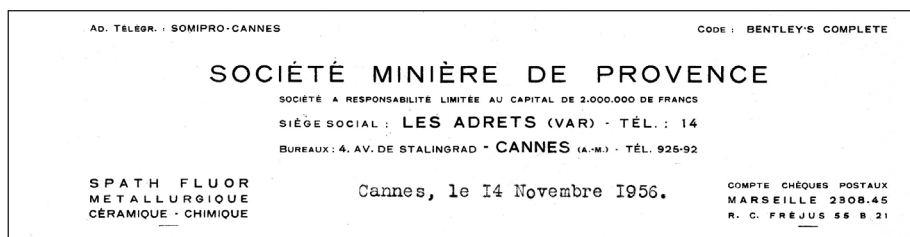


Signature de Marcel Faure (Coll. P. Rostan)

et atteint 35 m en avril 1955 ; 8 m plus en amont, une autre galerie reliée au jour avec une cheminée de 8 m recoupe un filonnet. Elle procède également à l'installation d'une usine sommaire pour le débourbage du minerai avec une petite trémie de 6 t qui alimente un trommel débourbeur et

produit les catégories 20/50 mm, accompagné d'un tri manuel, et 0/20 mm, accumulées dans deux compartiments cimentés au sol.

La société Marcel Faure & Cie effectuera seulement des travaux sur le filon Paulette et sur le filon Megach, du nom d'un mineur qui poursuivra une partie de sa carrière avec René-Jean Antonioli et la Société Minière de Provence, constituée le 24 mars 1955, prendra rapidement la suite. Cette substitution d'exploitant sera approuvée par le préfet le 25 juin 1955 ; Marcel Faure en est toujours le directeur mais avec un siège social aux Adrets, villa Claire Fontaine, et des bureaux au 4 rue de Stalingrad à Cannes.



En-tête de la Société Minière de Provence, 1956 (Coll. P. Rostan)

Après avoir récupéré environ 800 t de minerai, elle sera cependant mise en règlement judiciaire dès le 15 octobre 1956, mais un concordat avec ses créanciers est homologué par le Tribunal de Commerce de Fréjus le 2 janvier 1958, puis confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 21 avril 1959.

C'est en juin que René-Jean Antonioli, toujours en quête de développer son domaine minier, rachète au début de l'année 1959 les actions de la Société Minière de Provence qui sera gérée par son épouse Adelina. On espère en effet, en accord avec l'analyse d'Alexis Chermette, y retrouver la poursuite du champ filonien de Fonsante au delà des dislocations Nord-Sud sur lesquelles les filons ont été perdus : « *L'importance du gîte de Fonsante justifie une recherche en profondeur sur le gîte de M. Faure* », « *Dans le domaine de Monsieur Antonioli, on ne retrouve en surface que les affleurements de 2 filons qui semblent correspondre en l'absence de levé précis, au prolongement des filons les plus méridionaux du secteur Péchiney* » (Chermette, 1959).

On entretient aussi l'espoir d'un possible développement du gisement avec la profondeur : « *L'absence de prolongement des filons Péchiney dans le*

*domaine de Monsieur Antonioli peut fort bien correspondre à une répartition diffuse de la minéralisation dans la zone supérieure des gneiss, une certaine augmentation de la puissance ayant été parfois constatée en profondeur du côté Péchiney* » (Chermette, 1959).

Les filons seront alors renommés filons Paul, Marc et Lina selon les prénoms de son épouse Adelina et de ses deux enfants Jean-Paul et Jean-Marc, et des travaux de recherche sont entrepris en 1961 au droit des anciens travaux et des affleurements. Les bâtiments de la mine représentent alors la résidence de la famille Rekika dont le père, son frère et deux de ses deux fils travailleront comme mineurs notamment dans les exploitations de fluorite de Maurevieille et de Fontante.

Alexis Chermette visite à nouveau le gisement avec l'ingénieur civil des Mines Georges Vié en juin 1961. Il souligne tout l'intérêt qu'il y aurait à rechercher la poursuite vers l'Ouest du filon du Figuier et considère ainsi que *« les filons Paul, Marc et Lina, rencontrés dans la propriété Antonioli au delà de l'accident, paraissent signifier que le compartiment Ouest aurait été soulevé par un grand dérangement et que les filons Antonioli ne seraient alors que des racines de filons de fluorés comparables à ceux de Pechiney »* et il conclut que *« Étant donné l'incertitude qui subsiste quant à l'allure des filons en surface, une reconnaissance par quelques sondages exécutés à contre-pendage à partir de la surface pourra fixer rapidement sur le comportement des filons en profondeur »*.

L'Ingénieur des Mines Bertinchamps (1962) est plus pessimiste et considère que le gisement *« est constitué de 3 lignes d'affleurements très discontinus, orientées Est-Ouest ; ces dernières n'ont été l'objet que de travaux assez peu importants et désordonnés et l'on peut dire qu'aucune démonstration précise n'a été faite. Les parties minéralisées d'affleurements ont été dépilées et des travaux de reconnaissance en profondeur ont été arrêtés avant que leur but ne soit atteint »* ; il considère qu'il n'existe plus de tonnage à vue et que seulement un millier de tonnes ont été extraites.

La Société Minière de Provence ne réalisera pas de nouveaux travaux sur le gîte, demeuré sans réalité économique tout au long de sa riche histoire minière et surtout sans rapport avec l'importance des filons de Fontante, et elle portera son intérêt sur le gisement voisin de Maraval ; le trommel de la laverie sera envoyé à celle de Maurevieille.

Le gisement fera ensuite l'objet du Permis de Recherche des Cabanes, examiné avec les filons de Maraval.



## MARAVAL

Ce gîte se localise sur la commune des Adrets au quartier des Cabanes et, comme pour le secteur du faisceau filonien Paulette, sur des terrains forestiers appartenant à la commune de Montauroux ayant fait l'objet de l'adjudication du 18 janvier 1953 ; il comporte également une riche histoire minière, difficilement différentiable de celle du secteur de Fonsante Ouest car appartenant au même permis. Le gîte, qui comporte deux filons parallèles, apparaissait séduisant par sa forte puissance, atteignant 2 à 4 m malgré une allure lenticulaire.

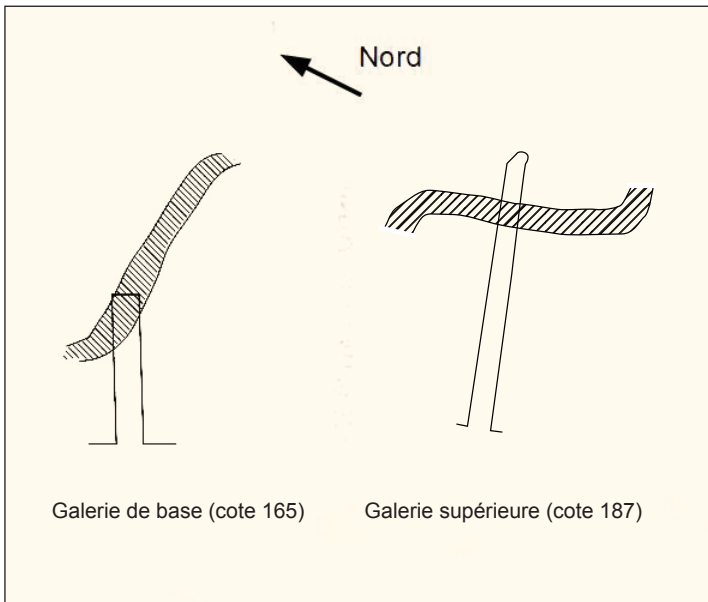


Schéma des travaux du filons de Maraval (Chermette, 1961), Musée des Confluences.

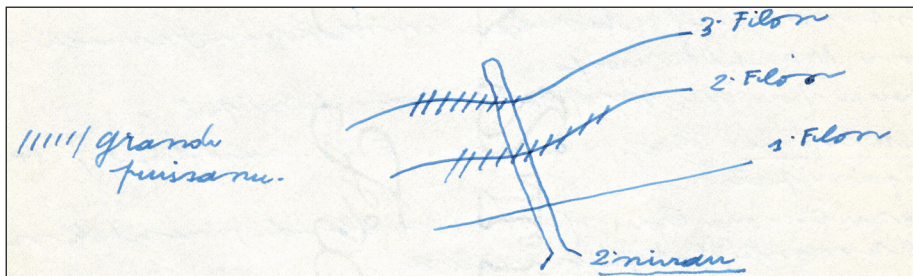


Schéma du travers-banc n°2 de Maraval (Chermette, 1961), Musée des Confluences.

Le filon semble inconnu en 1924 « Dans la commune de Montauroux, il n'y a pas, à notre connaissance, de gisement reconnu » (Ingénieur des Mines) et semble avoir été découvert après la seconde guerre car l'Ingénieur des Mines

considère en 1951 qu'« *Aucun travail n'ayant jamais été effectué sur ce filon qui en affleurement paraît très réduit, il ne peut être fait état d'aucun chiffre* ».

Marcel Faure & Cie dépose une déclaration d'ouverture de travaux le 25 février 1954 et entreprend quelques aménagements extérieurs dont la piste d'accès, l'édification d'un bâtiment et amorce le défilage des affleurements.



Entrée du travers-banc de base de Maraval avec de gauche à droite le géologue Rodgers, René-Jean Antonioli et le mineur Boudjema Rekika avec son casque (Coll.G. Mari)

La Société Minière de Provence qui lui succède débute les travaux à Maraval en mai 1957 avec le creusement d'un travers-banc (niveau 187) qui va recouper les filons à 10 et 18 m de son entrée ; on trace alors une galerie en allongement qui va s'arrêter sur des serrées à 15 m vers le Sud-Est et à 3 m vers le Nord-Ouest. Un début de défilage est entrepris dans le « *grand filon* », qui présente un épanouissement de 4 m de puissance, ainsi qu'une amorce de puits. Une seconde galerie de 10 m est creusée plus en aval 200 m à l'Ouest,

en rive gauche du vallon sur un filon croiseur ainsi qu'une autre de 10 m en rive droite « *sur un autre filonnet sans intérêt* » avec un remplissage quartzeux et qui ne semble pas se trouver en relation avec les filons de spath-fluor.

La production atteint 646 t en 1958 pour 1 000 tonnes de tout-venant transportés à l'usine de Fonsante Ouest. La mine est équipée d'un compresseur diesel CLM de 32 CV, avec des marteaux perforateurs et 2 marteaux piqueurs, l'explosif utilisé étant la tolamite.

Alexis Chermette, qui estime en 1959 le tonnage restant à 11 000 t, considérera lors d'une visite du site en mai 1961 qu'il s'agit de travaux « *curieusement conduits* » par Marcel Faure avec un travers-banc qui n'est pas perpendiculaire au filon et la création d'une « cathédrale » en dépilant les affleurements, en amont du deuxième niveau. A la suite du rachat des actions de la Société Minière de Provence par René-Jean Antonioli au début de 1959, le filon est renommé « Marco-Polo », encore une fois pour rappeler les prénoms de ses deux fils. Différents aménagements de surface sont réalisés avec une piste d'accès pour la verse à stérile 50 m en aval, la construction d'un baraquement Faure démontable à rôle de magasin et d'atelier d'entretien, l'amenée d'un compresseur neuf Maco - Meudon diesel de 75 CV pour alimenter 2 marteaux perforateurs Montabert, la création d'une retenue d'eau de 30 000 l dans le lit du ruisseau, etc. Un second travers-banc de 80 m (niveau 165) est amorcé en mars 1959 20 m plus en aval au niveau du vallon ; il recoupe les trois filons, le premier à 60 m avec une puissance de 0,2 m, le second à 70 m avec une puissance de 0,5 m. Il était prévu d'atteindre le filon le plus important au Nord vers 35 à 40 m, mais il sera en fait recoupé à 80 m car sa direction s'est infléchi vers le Nord-Ouest ; il est alors reconnu avec une galerie en allongement de 10 m vers l'Est et 2 m vers l'Ouest avec une puissance 2 à 2,5 m. Une cheminée est creusée pour reconnaître le panneau minéralisé avec l'installation d'une importante trémie en bois à son pied ; en l'absence de pelle Eimco sur le site, le minerai est chargé manuellement dans les berlines.

Une autre galerie de recherche est entreprise au niveau du ruisseau environ 25 m plus bas que ce travers-banc afin reconnaître l'aval-pendage du gisement mais elle sera rapidement interrompue.

Les travaux de dépilage reprennent et les travaux occupent 5 ouvriers au fond et 3 au jour (7 ouvriers et 1 surveillant) avec une production d'environ 15 t par jour et 6 500 t extraites en tout ; le minerai est amené à la laverie de Maurevieille où, mélangé à celui plus riche et moins siliceux du filon, il permet d'ajuster les teneurs exigées en fonction des commandes.

La Société Minière de Provence déposera le 9 octobre 1961 la demande de Permis d'Exploitation des Cabanes qui se superpose à la demande concession de Fonsante pour la partie située entre l'autoroute et la limite Sud de la concession et qui comporte les bâtiments et les anciennes installations de broyage. Elle fait aussi opposition à la demande de concession de Fonsante au motif qu'elle est locataire de certaines parcelles au Planestel depuis 1955, mais sa demande ne sera pas jugée recevable car la société, mise en redressement judiciaire le 15 octobre 1956 se trouve à ce moment là en faillite ; le

périmètre de la concession de Fonsante sera cependant modifié pour en exclure ces installations.

En effet, un nouveau jugement était intervenu le 23 mai 1960 par suite de la non exécution du concordat car la Société Minière de Provence ne paye plus aucune redevance ; bien que le jugement de faillite ait été frappé d'appel, la société sera liquidée par jugement d'octobre 1962. Les travaux se trouvent ainsi suspendus en 1962, d'une part en raison de la faillite de la Société Minière de Provence et d'autre part en raison de la nécessité de concentrer ses efforts sur le développement du gisement de Maurevieille qui apparaissait comme le plus prometteur du domaine minier et qui exigeait la mobilisation des moyens de l'exploitant.

Le syndic de faillite, Maître Mellot, passe alors le 14 juin 1962 un compromis validé par une ordonnance du tribunal du 5 juillet 1962 avec un entrepreneur d'Antibes, M. Detriagache qui s'engage à payer 600 000 F d'arriérés à la commune pour exploiter la mine de Maraval ; il crée en septembre 1962 la Société de Recherches et d'Exploitations Minières Estérel-Côte d'Azur dont il est gérant et qui n'aura qu'une activité éphémère car celui-ci « *a rapidement exploité tout ce qui était possible d'exploiter d'une manière rudimentaire* » durant l'été 1962 (Ingénieur des Mines 1962).

Le site ne fera plus ensuite l'objet d'aucun travaux miniers et l'Ingénieur des Mines considère en 1966 que « *Ces filons restent très mal connus et il est impossible dans l'état actuel des recherches d'estimer même grossièrement les réserves en place* ». Ainsi, hormis le panneau large défilé, aucune ressource nouvelle n'aura été mise en évidence, sans doute par suite d'un arrêt trop précoce des recherches en particulier sur un éventuel prolongement de la structure vers l'Est en direction des filons du Planestel.

Mais René-Jean Antonioli n'abandonne pas l'espoir de reprendre les travaux miniers et le site fera ensuite partie du périmètre du Permis Exclusif de Recherches du Planestel accordé en 1963 (cf.ci-dessous). Le programme des travaux consiste alors dans la prolongation du travers-banc et la poursuite des avancements de la galerie de la cote 167, qui atteint alors 90 m, le creusement d'une galerie jumelle avec des goulottes tous les 6 m, puis le percement d'une cheminée à partir du niveau inférieur à 250 m de l'entrée ; on projette également la réalisation d'une campagne de sondages avec, si il s'avère que le filon se poursuit sur une longueur de 500 m, le fonçage d'un puits de 45 m.

Il est procédé à la construction de trois logements et d'un dépôt en dur, à la réfection de la piste au bull sur 2 km mais les travaux d'exploitation ne seront pas repris et l'Ingénieur des Mines constate en 1966 que « *Depuis l'attribution du permis, il ne semble pas que des travaux miniers sérieux aient été entrepris (...)* »

Une demande de prolongation du Permis de Recherche est déposée en date du 10 mars 1966 mais sera rejetée le 21 octobre 1966 et ce programme de travaux, déjà prévu dans la demande initiale de permis, ne sera jamais réalisé.

## LE FILON ROSE

Il s'agit d'un petit filon découvert en 1961 dans le vallon de Séguret quartier de Fontfreye sur la commune des Adrets-de-l'Estérel ; localisé dans le fossé permien des Adrets au Nord du filon des Mendignons, il se trouvera inclus dans le périmètre du Permis de Recherche du Planestel en 1963. Ce gîte fera l'objet d'une galerie de recherche de 35 m qui montre un filon avec une fluorite de belle qualité, translucide et de teinte rosée mais qui n'excède pas 0,3 à 0,7 m de puissance ; son possible prolongement occidental sera rencontré à l'Est du village des Adrets avec un filon de fluorite accompagné d'un peu de baryte. La demande prorogation de permis de 1966 verra un projet de « *continuation des recherches avec amorces de galeries éventuelles* » et le cas échéant création d'une piste d'accès ; cette prorogation sera refusée et aucun autre travaux ne sera entrepris sur ce site.

## LES FILONS DU PETIT CHEVAL

Ce gisement, situé 350 m au Nord de l'autoroute A8, en bordure Sud du massif de Tanneron, s'est trouvé ainsi dénommé par René-Jean Antonioli car un cheval y était régulièrement parqué à l'époque de sa découverte par le mineur Mégach qui conduira les travaux de reconnaissance sur ce site.

Le site comportait un ensemble d'affleurements discontinus orientés Est-Ouest avec une puissance de 0,6 à 0,7 m ; des travaux anciens d'origine inconnue y avaient été réalisés avec 10 m de galeries, une amorce de descenderie noyée et d'anciennes tranchées.

René-Jean Antonioli passe un contrat de cinq ans avec le propriétaire du sol et démarre des travaux de recherches en mars 1961 ; il installe un petit carreau avec un compresseur CLM, une baraque Faure, une pompe à air Popolito pour épuiser l'eau de la descenderie, deux marteaux perforateurs Montabert avec un poussoir, trois wagons Decauville, un treuil à air fixé sur une petite estacade surélevée et des rails avec une plaque tournante.

On entretient l'espoir d'y rencontrer un « petit Fontsanter » et pour Alexis Chermette (1961) « *La zone du Petit Cheval peut fort bien correspondre à un prolongement Est du champ filonien Péchiney et une étude minutieuse du massif du Tanneron peut réserver d'intéressantes découvertes* » ; il propose d'y réaliser deux sondages inclinés à 45° pour recouper le filon en profondeur et, si le filon est recoupé, de foncer un puits de 30 m bétonné implanté en rive droite du ruisseau avec galeries de reconnaissance vers l'Est et vers l'Ouest en transportant la grue Faure du filon Saint-Marc à Cogolin, où les travaux venaient d'être interrompus de façon intempestive. Si les résultats sont positifs, le puits sera approfondi à 60 m et un travers-banc sera creusé vers le Nord.

Les affleurements d'un filon Est-Ouest puissant de 0,40 m sont décapés au bull dans le ruisseau de l'Aoubre. La galerie est reprise et le fonçage d'une seconde descenderie est entreprise avec le mineur Mokrane Rekika ; incli-

née à 30°, elle atteindra 12 m de profondeur et aurait reconnu un filon dont la puissance varie entre 0,7 m et 1,2 m. On projette alors de poursuivre cette descenderie jusqu'à -120 m puis de réaliser un travers-banc vers le Nord pour reconnaître un éventuel champ filonien.

L'extraction s'élève à 70 t de minerai tout-venant à 35-55% de  $\text{CaF}_2$  en 1960 et 165 t en 1961 qui seront chargés sur un camion GMC et ramenés à Maurevieille pour être lavés puis mélangés à celui de la mine de façon à ajuster les teneurs selon les contrats.

Il s'y ajoute une dizaine de tonnes restées sur le carreau, mais à l'issue des ces travaux, il ne subsiste plus aucune réserve à vue et les possibilités du gîte demeurent inconnues.

Un autre filon est reconnu plus au Nord dans le maquis et, lors de la réalisation des travaux de terrassement de l'autoroute, un filon est recoupé dont le minerai sera récupéré par le mineur Boudjemah Rekika pour être traité à la laverie de Maurevieille.

Les résultats apparaissant décevants en terme de puissance du filon, les travaux sont alors abandonnés par René-Jean Antonioli qui encore une fois souhaite plutôt concentrer ses moyens sur le filon de Maurevieille.

Le site fera cependant l'objet d'une demande de Permis d'Exploitation du 9 octobre 1961 pour 2,86 km<sup>2</sup>, qui viendra le 20 septembre 1962 s'ajouter à la liste des permis rejetés.

## **LE PERMIS DE TANNERON 1962**

Une demande de Permis Exclusif de Recherche de Tanneron est déposée le 9 octobre 1961 pour 20,2 km<sup>2</sup> avec un engagement de dépenses de 150 000 F ; ce permis destiné à explorer le versant Sud du massif autour du secteur du Petit Cheval, ne doit pas être confondu avec le permis de même dénomination de la SECME accordé 12 mai 1972 ni avec celui de COMINCO pour le tungstène accordé le 5 mai 1981.

Le permis, qui fait suite à une autorisation de recherche par contrat avec la commune de Tanneron du 27 mai 1960, elle-même initialement attribuée à René Letrou de la COMIVA puis à Jean Auchère, ne fera pas l'objet de demande concurrente et sera octroyé le 10 juin 1962 ; des indices sont repérés mais les recherches sont abandonnées après quelques travaux de reconnaissance (chemins, débroussaillage, ...).

## **LE FILON DES TROIS TERMES**

Si René-Jean Antonioli n'a jamais travaillé la mine des Trois Termes, ce gisement immédiatement voisin de la mine de Maurevieille, sans doute encaissé dans une même structure géologique que ce filon, présentait un fort intérêt par la possibilité de profiter d'infrastructures communes. Aussi, après

la faillite de la PAPOREC, il déposera une demande de Permis Exclusif de Recherches des Trois Termes le 20 août 1973, mais celle-ci sera classée sans suite le 15 novembre 1977 car, le Permis d'Exploitation de Maurevieille arrivé à échéance le 4 mars 1976 n'ayant pas été renouvelé, il se trouve alors en situation de dépôt de bilan par jugement de la Cour d'Appel d'Aix du 28 mai 1976. Un permis sera accordé à la Société des Mines de Garrot en 1973, qui en difficultés par ailleurs, n'y réalisera aucun travaux et renoncera à son titre minier en 1977.

Néanmoins, il est certain qu'il s'agissait d'une opportunité intéressante qui aurait permis de mutualiser les frais généraux et de renforcer les productions.

## **LE FILON DU BALADOU**

Ce filon situé sur le revers Sud du Col du Baladou apparaissait séduisant car vierge de tous travaux miniers mais comportait une situation topographique et un accès difficiles ; il fera toutefois l'objet de la demande de Permis de Recherche du Gratadis en date du 25 août 1961 et la réflexion porte alors sur la possible installation d'une laverie gravimétrique relativement éloignée du gisement dans un grand hangar au bord de la voie ferrée au Sud d'Agay près de la plage du Débarquement. Cette demande intervient en concurrence avec la demande de Permis de Recherche du Baladou déposée par la SIMFLUOR, mais toutes deux seront rejetées le 12 février 1965.

## **LE PERMIS DE RECHERCHE DES BARAQUES**

Localisé sur le revers Nord du massif de l'Estérel, ce permis demandé le 9 octobre 1961 incluait d'une part le filon Violet (filon de Baume Trocade) et d'autre part un gîte discret découvert par René-Jean Antonioli.

Le filon des Baraques, situé au Nord de la RN7 près de Saint-Jean de l'Estérel, n'a jamais fait l'objet de travaux notables avec seulement un travers-banc de 40 m et un peu de minerai ramené à Maurevieille, mais ce gîte pouvait représenter une poursuite orientale du filon des Trois Vallons.

Le filon Violet est situé en rive droite du vallon de Saint-Jean et vers le pied des pentes au Nord de la Baisse Violette ; ce secteur était séduisant par sa situation sur le même réseau de fractures que le filon des Trois Termes à l'Est et celui des Trois Vallons - Le Planestel à l'Ouest (bordure Sud du champ filonien associé au fossé des Adrets) et a représenté ainsi à de nombreuses reprises un objectif de prospection, autant pour les sociétés minières que pour le BRGM.

Il comporte deux zones voisines avec à l'Ouest le filon Violet, à la fluorite d'une intense teinte violette (anthozonite) accompagnée de minéraux uranifères, et à l'Est un filon de fluorite peu puissant qui arme un relief Est-Ouest.

Les travaux miniers y ont suivi la fin de la guerre avec en février 1946 des grattages par une société dénommée Le Spath-Fluor, avec un siège au 23 rue Saint-Dominique à Paris, puis en février 1947 l'entreprise Decombe et Cie, 163 rue faubourg Saint-Honoré à Paris, qui réalise :

- un travers-banc Nord-Sud de 25 m, sans résultat ;
- un travers-banc Nord-Sud de 32 m, à la suite de 12 m de tranchée, quasiment sans résultat malgré un filonnet à l'affleurement ;
- une galerie Est-Ouest de 12 m à la suite de 12 m de tranchée, réalisée sur un filon lenticulaire de fluorite violette de 60 cm de puissance très couché avec un pendage de 45° vers le Sud, mais qui devient stérile rapidement ;
- et un travers-banc Sud-Nord de 27 m, sans résultat.

L'ensemble de ces travaux est destiné à recouper une fracture majeure Est-Ouest, qui apparaissait intéressante en raison d'un fort amont-pendage par rapport à la vallée, mais qui s'avère finalement stérile et devant des résultats décevants, ils sont arrêtés le 15 août 1947.

Dès 1959 René-Jean Antonioli, séduit par la situation géologique et par le fort amont-pendage potentiel de ce filon, restaure au bull une piste d'accès de 3 km et crée une petite plate-forme pour installer une baraque de chantier Faure et un compresseur CLM en vue de la reprise des galeries mais sans résultat notable ; le Permis de Recherche des Baraques rejoindra le 10 juillet 1963 le cortège des refus opposés par l'Administration à ses demandes.

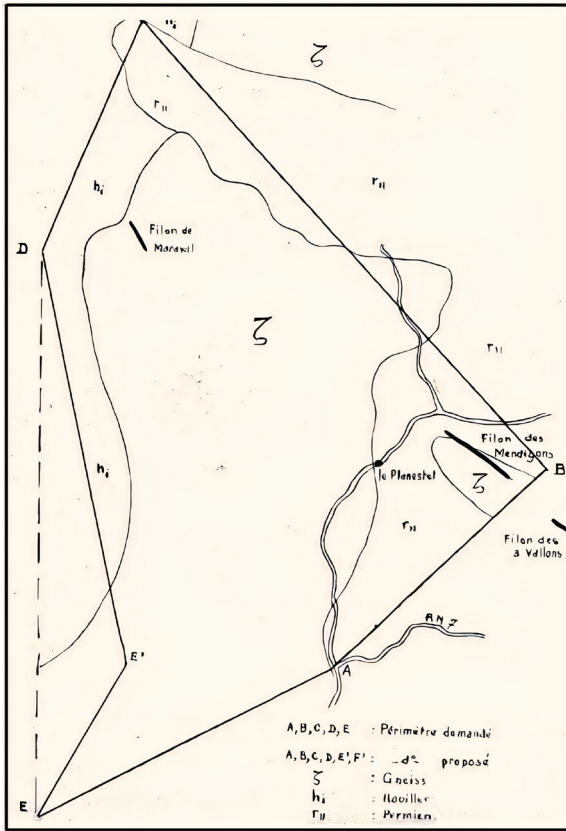
## LE FILON DU PLANESTEL – LES MENDIGONS

Ce filon, connu aux affleurements sur 800 m avec une puissance de l'ordre du mètre, un peu de baryte et aucun sulfure, se poursuit vers l'Ouest jusqu'au village des Adrets, et paraît représenter la poursuite occidentale de la fracture qui abrite le filon des Trois Vallons.

Il a été le siège de travaux de longue date et dès 1920 « *M. Pellegrin, ingénieur à Marseille, exploite enfin le faisceau filonien des Mendigons près du Planestel, immédiatement à l'Ouest des Adrets de Fréjus. Le minerai est quartzueux mais un scheidage soigné permettrait d'obtenir une belle qualité* » (Chermette et Sire, 1926). Les travaux souterrains menés par M.Sian occupent 14 ouvriers dont 3 femmes en 1920 mais l'exploitation y est épisodique de 1921 à 1924 avec 4 ouvriers dont 2 femmes, avec seulement 300 t extraites en tout.

La Société d'Électrochimie, d'Électro-Métallurgie et des Aciéries d'Ugine, qui intervient sur toute sur une série de gîtes dans le secteur et notamment le filon des Trois Termes et celui de l'Avellan, prend la suite en octobre 1926 avec 4 ouvriers au fond et deux à quatre au jour. Le filon est dépilé en tranchée aux affleurements avec des galeries en direction lorsque la topographie devient trop raide ; ce sont ainsi quatre niveaux de galeries qui sont tracés aux cotes 240, 250, 260 et 270 reliées par une cheminée d'aération et évacuation





Emprise du Permis d'Exploitation du Planestel.

des produits jusqu'aux affleurements à la cote 280 ; le minerai se trouve remonté depuis le niveau 240 par un plan incliné de 156 m en surface jusqu'à la cote 286.

C'est en avril 1959 que René-Jean Antonioli acquiert des droits sur le site et va poursuivre des travaux de début 1960 à décembre 1963 (déclaration de travaux au préfet en date du 5 octobre 1961). Il procède à la réfection de la route d'accès, au relevage de la galerie inférieure qui est boisée tous les 50 cm, « *mais vu le caractère dangereux, mouvements de terrain divers et fortes venues de boues, nous avons renoncé à poursuivre plus avant des travaux pour éviter tout danger* ».

Un nouveau travers-banc est creusé à la cote 225 soit 15 m en dessous de celui d'Ugine qui atteint 80 m en 1962, ainsi qu'une cheminée d'aéragé ; le filon est recoupé à 121 m et deux allongements de 20 m sont tracés de part et d'autre mais la tenue des épontes est très mauvaise et le travers-banc sera rapidement éboulé à 30 m. Un nouveau travers-banc de 112 m est entrepris à la cote 205 dans le ravin de la Baisse de Picolier, qui va recouper un filon de 0,7 m mais se trouvera aussi rapidement éboulé par suite de la très mauvaise tenue des terrains.

La prospection met aussi en évidence son extension jusqu'au voisinage de l'école des Adrets et ces travaux sont conduits épisodiquement avec 6 à 8 personnes détachées de Maurevielle, dont un mineur confirmé, un aide mineur, deux rouleurs-chargeurs dont un boiseur et deux autres rouleurs-chargeurs pour évacuer le maritage d'une seconde volée.

Alexis Chermette (1961) considère alors que « *Le filon se rattache très favorablement par ailleurs à la grande zone de fracturation du vallon de l'Argentière sur laquelle s'alignent également les 3 Vallons et Maurevielle* » ; « *le secteur des Mendigons, à peine effleuré par les travaux d'Ugine est remarquable par la continuité des affleurements sur 800 m de longueur avec une puissance de*

*escomptée de l'ordre du mètre. (...) Ce filon est connu pour sa teneur relativement importante en silice, mais par la possibilité qu'il offre, moyennant un bon scheidage, d'obtenir une qualité métallurgique valable. (...) Ce filon est aussi réputé comme sujet aux éboulements, au moins dans ses parties les plus rapprochées de la surface. »*

On projette aussi d'exploiter entre les cotes 232 et 295 en considérant que les vieux travaux ont déjà défilé une partie, mais qu'il pourrait subsister de l'ordre de 40 000 t de minerai possibles, soit en tout 65 000 t de minerai possible d'après Alexis Chermette.

Dans ce but, le Permis de Recherches du Planestel est demandé le 25 août 1961 pour une superficie de 11,4 km<sup>2</sup> avec un engagement de dépenses de 350 000 F ; il est programmé le percement d'une cheminée à partir du niveau 225 jusqu'à la galerie supérieure, la prolongation du travers-banc de base ou la réalisation de sondages dans son prolongement, la poursuite de l'avancement des galeries inférieures et le creusement de deux galeries en travers-banc orientées Nord-Sud, l'une 20 m sous le pied de l'ancien plan incliné (cote 226) et l'autre plus au Sud de la Baisse de Picolier à la cote 205.

Le permis du Planestel, qui inclut dans son emprise les filons de Maraval, se trouve en concurrence partielle avec SIMFLUOR (Permis d'Exploitation de l'Avellan et Permis de Recherche de La Madeleine), avec la société Ausonia Minière Française (Permis du Bois de Montauroux) et la Société Minière des Adrets (Les Trois Vallons) ; il sera accordé le 12 juin 1963 pour 3 années en même temps que les Permis de Recherche de Tanneron et le Permis d'Exploitation de Maurevieille. Si « *Il est évident que M. Antonioli ne peut plus mener de front les exploitations et recherches en de nombreux points* », l'Ingénieur des Mines propose d'accorder le permis « *compte-tenu du rôle de pionnier joué depuis 10 ans par M. Antonioli dans la recherche et l'exploitation de la fluorine dans la région* » (Ingénieur des Mines, 7 février 1963) ; « *Nous estimons que le permis de recherches du Planestel est un des rares permis que nous proposerons d'accorder à M. Antonioli. Il y a travaillé correctement, y travaille encore, sans être certain d'obtenir le titre minier. L'engagement financier assez élevé (350 000 NF) permettra dans trois ans de juger le comportement de M. Antonioli* ».

Sa surface sera réduite à 10,1 km<sup>2</sup> de façon à ne pas se superposer aux permis voisins. Toutefois, peu de travaux y sont entrepris et le site quasiment abandonné, notamment en raison de la mauvaise tenue des terrains encaissants et de la nécessité d'un boisage serré. Toutefois, son prolongement vers l'Ouest au delà du village des Adrets est découvert avec un filon de 0,5 m de puissance dans le vallon de Fontfreye. Et là aussi les moyens techniques et humains sont mobilisés par l'exploitation de Maurevieille, et ce d'autant plus que le gisement s'accompagne de la nécessité d'une laverie performante que l'exploitant ne possède pas encore, la laverie du Muy n'ayant été rachetée à la PAPOREC qu'en 1974.

Ce Permis de Recherches fera ensuite l'objet d'une demande de prolongation en date du 10 mars 1966 et il est alors prévu dans le secteur des Gabriels

la poursuite des avancements Est et Ouest du travers-banc de la cote 205 et, plus à l'Ouest dans le quartier de l'ancienne verrerie, la recherche d'une liaison vers le gîte de Maraval dans le vallon de Fontfreye avec la réalisation d'une amorce d'une galerie vers l'Est, et de sondages à l'Ouest « *pour s'assurer de l'existence du filon* ».

Outre 78 500 F déjà dépensés, un engagement financier de 400 000 F est proposé « *garantis par la vente de biens importants appartenant à la société S.A.G.A.C.E., laquelle société nous a par délibération, souscrit un engagement de prêt de 1 million de Nouveaux Francs* ». René-Jean Antonioli souligne ainsi que « *J'ai décidé de sacrifier actuellement un lotissement dans son ensemble afin de disposer d'un seul coup d'un potentiel liquide important et nécessaire à la mise en exploitation moderne des gisements pour lesquels j'ai sollicité les permis* ».

Toutefois, ce programme de travaux ne pourra être entrepris car les moyens financiers issus des apports de la société immobilière familiale, 16 ha de terrains à Cabris, n'ont pu être débloqués par suite d'un imbroglio juridique. La demande de prorogation sera rejetée par décret du 21 octobre 1966 car une partie des travaux justifiant le renouvellement se trouvent en fait antérieurs à la période de validité du permis et les capacités financières de l'exploitant comme les travaux réalisés sont jugés insuffisants, avec une absence de cadre pour seconder l'exploitant, une forte mobilité du personnel nord-africain, des dettes sociales, une absence de registre du personnel, ...

De plus, l'Ingénieur des Mines considère que « *rien de sérieux n'a été entrepris au cours de la précédente période* ».

Ainsi encore une fois les travaux engagés et les moyens financiers investis par René-Jean Antonioli se trouvent perdus et sans être devenus porteurs d'avenir.

Une demande de Permis de Recherche de Planestel-Maraval sera déposée en 1971 en concurrence avec le Permis de Recherche du Vallon de l'Argentièrre de la Société des Mines de Garrot et avec le Permis de Recherche des Manons de Cofimine, auxquels René-Jean Antonioli fait opposition.

Sans en attendre l'obtention mais après les avoir déclarés au Préfet du Var par courrier du 15 février 1971, René-Jean Antonioli réalisera quelques travaux avec l'aménagement d'un chemin au Nord-Ouest du village en direction de Maraval et la réfection des pistes ; on projette celle des logements existants et la construction de nouveaux, celle d'un abri pour compresseur, de douches, de magasins, le nettoyage et le rééquipement des chantiers, la reprise des travaux souterrains, la réalisation de reconnaissances etc., mais la demande de permis sera elle aussi rejetée.

## **PERMIS DE RECHERCHE DE L'ARGENTIÈRE ET MONT-PELET**

Demandé le 4 janvier 1964, ce permis de recherche de 12 km<sup>2</sup> sur la partie Nord du massif de l'Estérel se trouvait en concurrence avec le Permis de Recherche de Baisse Violette de PAPOREC et avec celui de La Berle de la Société

d'Études et d'Exploitations Minières de l'Indochine, qui seront tous deux accordés alors que le Permis de Recherche de L'Argentière et Mont-Pelet sera rejeté le 5 décembre 1964.

## LE FILON DE L'AVELLAN

C'est lors de l'adjudication du 29 juin 1957 par la commune de Fréjus que René-Jean Antonioli obtiendra l'autorisation d'exploiter « *les minerais de barytine et de spath fluor* » pour une durée de 18 années sur les terrains communaux couvrant une superficie de 700 ha. Afin d'accéder au filon situé sur la rive droite du vallon de l'Avellan, une piste sera aménagée depuis la vallée du Reyran sur 4 km sur la trace d'un ancien sentier depuis les mines de Boson jusqu'au « filon B » (Rostan, Mari 2016).

D'anciens travaux d'Ugine sont repris avec le prolongement du niveau 95 et la poursuite d'une autre galerie à flanc de coteau 20 m en contre-haut (niveau 115) « *où le spath, extrêmement pur et sans sulfures, se présente souvent en macles de cubes se compénétrant avec des teneurs de 95 à 98% correspondant à la qualité chimique la plus noble, pouvant se vendre au plus haut prix et ne nécessitant qu'un simple débouillage, sans lavage poussé* » (rapport de visite de l'Inspecteur Général des mines en retraite Tivolle de février 1958). Il sera ainsi expédié environ 1 000 t de minerai dont certains lots ont accusé, sans lavage ni triage, une teneur de 92% de  $\text{CaF}_2$ . L'état des travaux se trouve décrit par l'Ingénieur des Mines en 1957 : « *2 ouvriers aménagent le roulage d'entrée dans un niveau inférieur, faisant partie de 3 niveaux superposés anciens, distants verticalement de 20 m environ. Ces 3 niveaux ont reconnu un filon orienté E-NO sur à peu près 70 m en direction et qui a une épaisseur de 1 m 60 en bas et 2 m 20 en haut ; le spath est de belle qualité. Au delà vers le N-O, l'affleurement se poursuit sur 150 m ; il n'a pas été recherché plus loin. En deçà, il apparaît dans le lit du ruisseau jusqu'à 80 m environ en arrière. A la faveur de ce lit de ruisseau l'on voit plusieurs autres filons parallèles au premier* ».

A l'entrée des deux galeries ont été installées des trémies de chargement reliées par une goulotte boisée, la trémie inférieure débouchant sur une estacade permettant le chargement direct des camions. Il est également projeté l'ouverture d'une troisième galerie plus en amont à 25 m au-dessus du niveau 115 et l'on espère alors une réserve de 220 000 t de minerai à laquelle viendraient s'ajouter pour 80 000 t les produits d'autres filons voisins repérés plus à l'Est dans le vallon de l'Avellan, prévisions fort loin des réalités du gîte, aucun de ces filons voisins n'ayant présenté de développement suffisant pour comporter un intérêt même dans les conditions économiques de l'époque. Il sera alors réalisé 53 m de galerie au niveau 115 avec une cheminée poussée jusqu'au jour et 80 m au niveau 95 dont une partie suit un dédoublement du filon à 20 m de l'entrée puis rejoint le filon principal à 62 m. Les parties les plus riches de ce panneau sont entièrement dépilées entre ces deux niveaux et ce sont alors 1 064 t de minerai qui seront extraites

jusqu'en mai 1959 avec un effectif de 5 à 8 mineurs qui aura atteint jusqu'à 15 ouvriers logés dans les bâtiments de l'ancienne mine de schistes bitumineux de Boson, 2 km plus en aval en rive droite de la vallée du Reyran. L'air comprimé était fourni par un compresseur SPIROS de 45 CV abrité dans un petit bâtiment à l'entrée du niveau 95 et un bâtiment en planches joue le rôle de magasin.

Le minerai était exporté aux États-Unis par le port de Saint-Raphaël ou bien vendu à la Société Métallurgique de Normandie sans triage ni débouillage au prix de 12 300 F la tonne au départ des wagons.

C'est alors une période d'optimisme et d'enthousiasme quant à l'intérêt du gisement et ses potentialités, qui durera ... jusqu'à la première serrée du filon : *« La qualité exceptionnelle du minerai de l'Avellan et la probabilité de l'existence d'un fort tonnage (ordre 20 000 t) en fonction de l'extension de l'affleurement (250 m), de la valeur de l'amont-pendage (80 m) et d'une puissance moyenne prise égale à 0,80 m, placent le gîte parmi les plus intéressants de ceux étudiés. En outre, l'éventualité d'un champ filonien n'est pas exclue. (...) la fluorite est de belle qualité, exempte de baryte et de sulfures, la silice étant la seule impureté. Le remplissage nettement concrétionné offre parfois une belle variété verte et plus rarement rose, de fluorine se débitant en plaques et rappelant fort le minerai de certaines mines bavaroises (Erika) (Chermette, 1959). (...) Économiquement, un tel minerai serait demandé pour l'exportation, notamment en Amérique et en Allemagne, et serait susceptible de faire entrer en France un contingent important de devises fortes. (...) Nous ne pensons pas que le minerai de l'Avellan mérite le traitement dans une laverie de flottation ; un simple débouillage suffirait dont l'atelier sur place pourrait être alimenté par l'eau du ruisseau pendant les mois d'hiver et en été par une dérivation d'une certaine quantité d'eau du barrage du Reyran installé tout proche. »* (Tivolle 1959).

On espère même alors avec les filons voisins arriver à un tonnage de 300 000 t avec une estimation de l'allongement du gîte de 700 m particulièrement éloignée de la réalité du site.

Cependant, le filon, puissant de 0,2 à 1 m et après des épanouissements jusqu'à 2 m, diminue rapidement de puissance puis devient pratiquement stérile ; les galeries au niveau 95 sont également arrêtées après 25 m de stérile. Après avoir fourni environ 4 000 t de minerai expédiées, le filon réduit sa puissance ou bien disparaît des avancements dans les galeries poussées sur les deux niveaux ; les travaux deviennent alors déficitaires, l'exploitant demande en juin 1958 une diminution provisoire du montant minimum de la redevance au vu de ces circonstances exceptionnelles et les travaux s'arrêtent en mai 1959 par suite d'un « épuisement » du gisement, bien que le « *filon (soit) retrouvé en surface sur au moins 200 m* » (Chermette 1959).

La mine est déséquipée, l'exploitant ne paye plus les redevances et la commune de Fréjus considérant que René-Jean Antonioli, avec une dette estimée à plus de 20 000 000 F, ne tenait pas ses engagements, dénonce alors le contrat le 3 septembre 1959 plutôt que d'accepter une diminution de la redevance et lancera une nouvelle adjudication qui sera remportée par la SIMFLUOR.

## LES TROIS VALLONS

René-Jean Antonioli n'interviendra qu'un court moment sur ce gisement à l'histoire longue et complexe (Rostan, Betkè, 2019). Le contrat établi par Alfred Jourdan, propriétaire des lieux, avec une série de sociétés successives prenant fin le 31 décembre 1957, celui-ci va rechercher d'autres exploitants et c'est ainsi que René-Jean Antonioli va s'intéresser au gisement. Après avoir passé un accord avec le propriétaire du sol en indivision avec la famille Dor à Marseille, il réalise différents travaux d'aménagement avec la remise en état de la piste d'accès à l'aide d'un bulldozer et l'installation d'une baraque de chantier Faure, puis amène du matériel d'exploitation : compresseur d'air, treuil à air comprimé, rails, pompe d'épuisement à air Popolito, etc. Il débroussaille le secteur, crée une large plate-forme sur le carreau et dénoie la descenderie, puis procède à sa remise en état et à son boisage afin de pouvoir accéder à l'ancien puits et apprécier l'état du gisement en profondeur. Il espère également tenter de relier ces travaux avec ceux du filon du Planestel 800 m plus à l'Ouest, qui se trouve manifestement dans la continuité du filon des Trois -Vallons, par des galeries en allongement et de rencontrer ainsi un fort amont-pendage pour ce gisement du Planestel.

En effet selon Alexis Chermette (1961) « *Le raccordement Mendignons-Trois Vallons est vraisemblable mais la fracture initiale semble avoir été affectée de rippages horizontaux postérieurs à la mise en place du remplissage fluoré.* »

Toutefois, il apparaît lors des travaux de dénoyage de la descenderie que le terrain est instable avec de nombreuses chutes de blocs et un matin « *Les ouvriers du chantier alors qu'ils n'étaient rentrés qu'au début de la descenderie, entendirent un énorme bruit sourd ; c'est un bloc grand comme un camion provenant du toit de la descenderie qui s'était effondré, fort heureusement sans avoir tué quelqu'un* » (Jean-Paul Antonioli).

Le terrain étant jugé trop dangereux avec de plus des charges de boisage et de transport qui mettent en déséquilibre l'économie de la mine, René-Jean Antonioli décide d'arrêter les travaux et abandonne le site pour se consacrer aux nombreux autres chantiers alors en cours dans le massif de l'Estérel et surtout dans celui des Maures (Rostan, Antonioli 2018) et ce alors que ses travaux sur le filon de Maurevieille sont en train de démarrer et vont mobiliser l'essentiel de son énergie.

## CONCLUSIONS

Au terme de cet impressionnant inventaire de l'activité minière de René-Jean Antonioli, entamé en 2018 avec ses travaux dans le massif des Maures, différents éléments se dégagent avec tout d'abord ses qualités de prospecteur, un foisonnement de projets miniers et une activité de recherche intense.

Mais l'histoire minière est d'une façon générale jalonnée par ces innombrables travaux de recherches guidés par une volonté constante avec l'espoir qu'ont pu donner de rares succès retentissants ; il est toujours difficile



En-tête des Établissements René-Jean Antonioli, 1963 (Coll. P. Rostan).

de renoncer à déterminer l'intérêt d'un gîte et de risquer de perdre une opportunité, avec l'illusion très rarement vérifiée que les découvertes suffiront à autofinancer son développement.

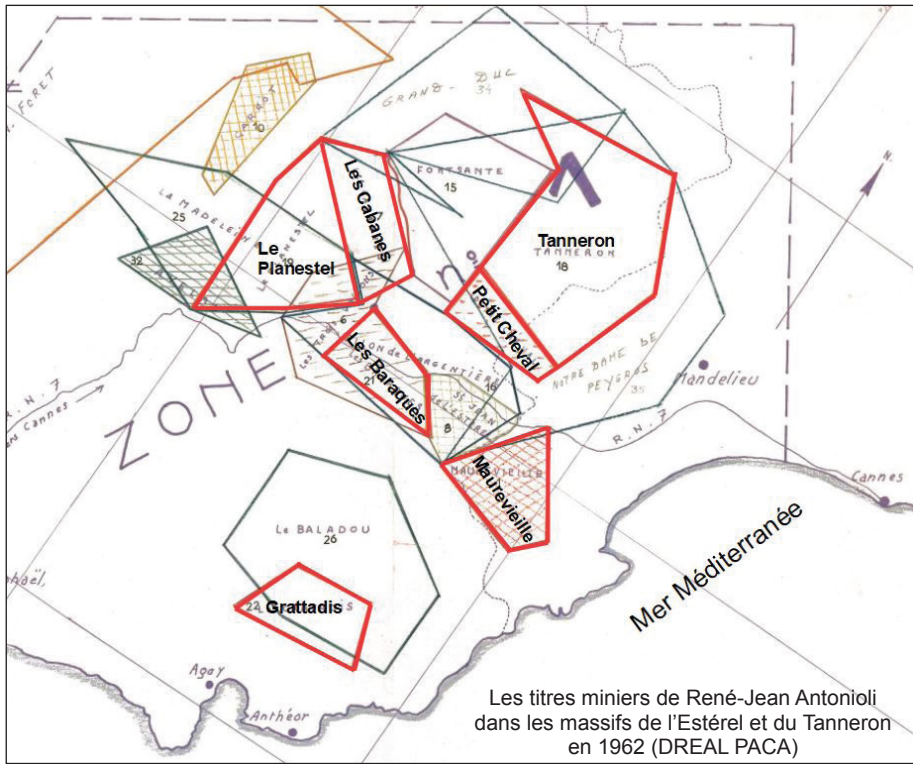
Et en effet la découverte ne suffit généralement pas sans les moyens financiers de la développer, et les qualités de gestionnaire et d'exploitant de René-Jean Antonioli lui ont parfois fait défaut, conduisant à une dispersion des chantiers miniers qu'ont essayé de limiter les Ingénieurs des Mines ; l'exemple de l'abandon précoce des travaux sur le filon de l'Avellan, alors que l'exploitation en sera poursuivie par la SIMFLUOR puis par la Société des Mines de Garrot, milite en ce sens.

Ces éléments relatifs aux difficultés de gestion et d'organisation vont concourir à un cruel manque financier, ne permettant pas la réalisation des programmes de travaux projetés ou l'exécution des travaux dans de bonnes conditions techniques ou économiques bien que des trésors d'ingéniosité aient été déployés pour y faire face ; il s'y ajoute la difficulté pour s'adjoindre un encadrement professionnel, malgré un accompagnement épisodique par des techniciens compétents.

Mais dans le cas présent, cet état d'esprit pionnier s'est aussi accompagné de grands espoirs avec un projet minier d'envergure régionale jamais abandonné malgré les difficultés rencontrées de façon récurrente. Celui-ci va se traduire par les différentes tentatives de mise en place d'une laverie centrale, dont celle au début de 1962 d'installer un trommel en bord de Siagne à Mandelieu, sur un site proche de la gare de La Bocca par laquelle le minerai était expédié ; cette démarche se concrétisera tardivement avec l'opportunité du rachat de la laverie du Muy à la PAPOREC en 1974.

Il consiste également dans le fait d'intéresser des partenaires internationaux et après ALCOA viendra notamment un projet avec la société allemande Bayer à Maurevielle.

Mais il faut bien reconnaître qu'à différentes reprises les événements ont joué contre René-Jean Antonioli et cela de façon récurrente, avec en particulier le retrait par la société Pennaroya de l'autorisation de travaux sur le filon Saint-Marc à Cogolin alors que l'ensemble des infrastructures (puits, laverie, etc.) se trouvait mis en place ; cette décision était sans doute intervenue en raison



de la volonté du concessionnaire de réserver ce gîte à sa filiale, la CFMU, qui cherchait à se diversifier vers le spath-fluor et exploitera finalement en 1962 le filon de Maine dans le Morvan.

De même l'indisponibilité des fonds issus de la vente du lotissement de Cabris va condamner le développement de l'activité.

Les conséquences de ce manque de trésorerie vont occulter le vrai projet minier de René-Jean Antonioli et déterminer une mauvaise image auprès de l'Administration et même une véritable défiance ; elles vont ainsi condamner systématiquement la suite de l'aventure, malgré des efforts conséquents pour améliorer la situation. L'évolution réglementaire de la concessibilité de la fluorite, qui pouvait sembler relever d'un simple point de procédure et se trouvait destinée à favoriser le développement des exploitations minières, va ainsi se révéler catastrophique pour René-Jean Antonioli. Peut-être s'y ajoutait t il la crainte de voir ALCOA, une société américaine, prendre pied dans la France de l'après-guerre ?

Ce parti pris de l'administration, accompagné d'une certaine rigidité, vont déterminer un sentiment d'injustice chez l'exploitant, même si l'argumentation développée pour ces refus de permis n'était pas inexacte.

Ainsi au-delà de l'image des succès et difficultés d'une entreprise minière locale, il faut aussi retenir celle d'un projet de grande ampleur qui ne se réalisera finalement pas par suite d'une succession de déboires techniques, humains et financiers périodiques.



Seul le filon de Maurevieille en raison de son importance, insoupçonnée au début des travaux, et sur lequel René-Jean Antonioli devant la nécessité de ne plus disperser ses moyens concentrera ses efforts pratiquement de façon exclusive à partir de 1968, connaîtra une histoire plus longue et sera exploité de façon continue pendant plus de quinze années avant que l'aventure ne s'arrête en 1976 avec le refus du renouvellement du Permis d'Exploitation, les bégaiements de l'histoire conduisant alors de nouveau à la répétition d'occasions manquées.

Tableau des demandes de titres miniers de René-Jean ANTONIOLI dans le massif de l'Estérel (hors Maurevieille)

Permis	Type	Date	Décision	Remarques
Argentière et Mont-Pelet (L')	PER	04/01/64	Rejet le 05/12/1964	12 km <sup>2</sup> Concurrence avec Baisse Violette Trois Vallons et La Berle SEEMI
Baraques (Les)	PER	09/10/61	Rejet le 10/07/1963	Filon Violet et filon des Baraques
Cabannes (Les)	PEX	09/10/61	Non recevable	Société Minière de Provence ; Maraval et Font-sante Ouest ; la société est alors en faillite
Grattadis	PER	25/08/1961	Rejet 12/02/1965	Le Baladou
Petit Cheval	PEX	09/10/1961	Rejet le 20/09/1962	
Planestel (Le)	PEX	25/08/61	Accordé le 12/06/1963	Demande de prolongation en date du 10 mars 1966 rejetée le 21 octobre 1966
Planestel - Maraval	PER	1971	Rejet	
Tanneron	PER	09/10/1961	Accordé le 10/06/1962	
Trois Termes (Les)	PER	20/08/1973	Rejet le 15/11/1977	Concurrence Mines de Garrot Faillite de mai 1976

## Remerciements

Tous nos remerciements s'adressent pour leur collaboration à divers titres à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les personnes de MM. Hubert Fombonne et René Beaudoin, ainsi qu'à M. Gilbert Mari pour sa relecture et la mise à disposition de documents et informations, M. Patrick Brun pour sa participation aux illustrations et M. François Vigouroux pour son accueil au Musée des Confluences.

## BIBLIOGRAPHIE

**Archives DREAL** Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**FONDS CHERMETTE**, Musée des Confluences, Lyon.

**CHERMETTE A. (1956 ?)**. - Note d'information sur certains gîtes de spath-fluor de la région de l'Estérel. Tapuscrit, 20 p.

**CHERMETTE A. (1959)**. - Le domaine minier de Monsieur ANTONIOLI dans les Maures et l'Estérel, rapport inédit, 24 p.

**CHERMETTE A. (1961)**. - Le domaine minier de Monsieur ANTONIOLI dans les Maures et l'Estérel, rapport inédit, 14 p.

**CHERMETTE A. (1961)**. - Note sur le domaine minier de M. Antonioli dans les massifs des Maures et de l'Estérel. 9 p, et Note complémentaire sur le domaine minier de M. Antonioli et ses possibilités. 4 p.

**MARI G. (1979)**. - Mines et minéraux de la Provence cristalline (Maures, Estérel, Tanneron). Serre éd., 260 p., Nice.

**MARI G., CONSORTI A. (2004)**. - Les filons de fluorite de la mine de Maraval, Le Règne Minéral, n°60, pp. 20- 25.

**ROSTAN P. (1983)**. - Étude géologique et minéralogique du filon de fluorite de Maurevieille. Comparaison avec les autres filons du district provençal. Thèse de doctorat, Nice, 207 p.

**ROSTAN P., MARI G. (2016)**. - René-Jean ANTONIOLI *in* « La mine de fluorite de l'Avelan », Le Règne Minéral, hors série n°22, p 18.

**ROSTAN P., ANTONIOLI J-P. (2018)**. L'activité minière de René-Jean Antonioli dans le massif des Maures. *Riviera Scientifique*, 102, pp 99-102.

**ROSTAN P., BETKE B. (2019)**. L'histoire riche et complexe d'un gisement modeste : la mine de fluorite des Trois Vallons (Les Adrets-de-l'Estérel, Var). *Riviera Scientifique*, 103, pp 31-54.

**SOLÉTY P. (1965)**. - Les gisements de fluorine de la Provence cristalline (Maures, Tanneron, Estérel). Mémoire BRGM n°39, 264 p.

**TIVOLLE L. (1957 et 1958)**. - Rapports géologiques et minéralogiques sur la demande d'aide financière présentée par Monsieur ANTONIOLI pour la mise en valeur de gisements de spath-fluor et de barytine dans le Var, 7 p et 13 p.

**VIÉ G. (1961)**. - Rapports sur le domaine minier de Monsieur ANTONIOLI dans les Maures et l'Estérel, rapport inédit, 37 p.